

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 janvier 2021
N° CP-2021-1-8-5

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - DOMIAL - VAL DE MODER ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial pour une opération d'acquisition de logements situés à Val de Moder.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département du Bas-Rhin et la SA d'HLM Domial pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2020.

La SA d'HLM Domial sollicite la garantie d'emprunt de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 607 686 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 1 024 149 € et de 383 537 €, PHB (prêt de haut de bilan bonifié) de 50 000 € et Booster de 150 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 10 logements situés 1 à 19 rue Simone Veil à VAL DE MODER.

En conclusion, il vous est proposé d'accorder la garantie de la CeA à la SA d'HLM Domial à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 607 686 € destiné à financer l'opération d'acquisition de 10 logements situés 1 à 19 rue Simone Veil à VAL DE MODER et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY